

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1426

Artikel: Assurance-maternité : le bébé est attendu pour l'an 2000

Autor: Krill, Marie-Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSURANCE-MATERNITÉ: LE BÉBÉ EST ATTENDU POUR L'AN 2000



«Il est né le divin enfant...» ont entonné des députées enthousiastes avant d'être remises à l'ordre. Il n'empêche qu'après cinquante-trois ans de gestation, l'assurance-maternité tant attendue est enfin près de voir le jour en Suisse. En guise de cadeau de fin d'année, les Chambres fédérales ont en effet réussi à se mettre d'accord sur un modèle de financement. Conséquence: si tout va bien, les femmes pourraient profiter de cette nouvelle assurance en l'an 2000. Une jolie manière d'entrer dans le deuxième millénaire.

La bataille n'est certes pas encore tout à fait gagnée. C'est le peuple qui pourrait être appelé à trancher en dernier ressort, en cas de référendum. Mais là aussi les pronostics sont plutôt favorables. Ruth Dreifuss,

notre présidente de la Confédération, se dit en tout cas confiante et prédit déjà une victoire, une vraie victoire car elle changera la vie de nombreuses mères.

Actuellement, beaucoup de femmes n'ont en effet droit qu'à une protection minimale lorsqu'elles accouchent. Toutes celles notamment qui ne sont pas soumises à des conventions collectives de travail. En Suisse, près de la moitié des femmes qui exercent une activité lucrative sont dans ce cas. Certaines doivent se contenter d'un congé payé de trois semaines. Et ce sont souvent celles qui ont des petits salaires et des conditions de travail précaires qui sont les plus mal loties.

L'avantage du projet mis sous toit à la fin 1998, c'est qu'il permettra enfin

aux femmes de donner la vie sans souci financier et en bénéficiant de soins de qualité. Il reste néanmoins modeste et fort éloigné des dispositions généreuses en vigueur dans un pays comme la Suède. Il correspond en fait plus ou moins à la norme minimale en vigueur dans les pays de l'Union européenne, soit un congé de quatorze semaines (payé à 80%) pour toutes les femmes qui travaillent (jusqu'à un plafond de 97 000 francs par an). A quoi s'ajoute une prestation d'environ 4000 francs accordée à toutes les mères, même à celles qui demeurent au foyer. Une prestation qui sera versée dans son intégralité pour les revenus au-dessous de 36 000 francs, puis diminuera progressivement pour être supprimée au-dessus de 72 000 francs. **Marie-Jeanne Krill**

BRÈVES

● En 1999, le premier citoyen suisse sera une citoyenne, on le sait. Il faut souligner la brillante élection de Trix Heberlein: 142 voix sur 157. En revanche, pour l'élection à la vice-présidence, le groupe parlementaire Union Démocratique du Centre a proposé un député bernois d'un âge respectable plutôt qu'une députée grisonne, Mme Gadient, sensiblement plus jeune. A-t-on eu peur d'avoir deux ans de suite une femme au perchoir? Mme Heberlein a tout de suite déclaré qu'elle souhaitait limiter au maximum les apparitions officielles, afin de mieux se concentrer sur l'important programme politique des Chambres l'an prochain. Ses priorités: la politique européenne de la Suisse, la TVA, les problèmes des Universités et de la recherche. Elle s'effraie de l'augmentation des affaires que doivent traiter les Chambres, elles arrivent à la limite du temps et des forces dont elles disposent.

Avocate et radicale, zurichoise, Mme Heberlein aura comme vis-à-vis à la présidence du Conseil des Etats le professeur de droit constitutionnel Rhinow, député de Bâle-Campagne, également radical. C'est lui qui, avec le Genevois Petitpierre, avait proposé une modernisation de notre gouvernement. C'est déjà lui qui a présidé la séance du Conseil des Etats sur l'assurance-maternité. Il est un partisan déterminé de l'ouverture de la Suisse vers le monde - Europe et Nations Unies. On peut espérer une harmonieuse entente entre les deux présidents.

● L'introduction de quotas féminins dans les élections fédérales de 1999 n'a pas passé la rampe. Les femmes ont été battues sur ce point: leur demande est venue trop tard pour cette fois (!?) et sur le fond du problème, on attend la campagne référendaire sur l'initiative qu'elles ont déposée. Le Conseil fédéral a été accusé d'avoir traîné les pieds à ce propos.

● Deux initiatives sur l'abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans ont été écartées par le Conseil des Etats. Le problème est remis à la 11^e révision de l'AVS, au sujet de laquelle un rapport sera présenté en 1999.

● Alors qu'une statistique fédérale montrait la disparité entre les salaires féminins dans l'économie privée et ceux - meilleurs - dans le secteur public, un rapport de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU blâma la Suisse pour l'écart entre les salaires masculins et féminins.

● Lors de la discussion du budget 1999, Käthi Bangerler (rad. Berne) a proposé de réduire de 400 000 francs la subvention au Bureau fédéral de l'égalité. Christiane Langenberger (rad. Vaud) a fait remarquer que le Bureau soutient des projets bien ciblés de diverses organisations. Marcel Sandoz (rad. Vaud) a demandé plus de clarté au sujet des activités du Bureau. L'amendement a été rejeté par 86 voix contre 39.

● «L'égalité n'est pas une affaire de femmes». C'est l'opinion d'Olöf Thorhildur, Islandaise et Madame Egalité du Conseil de l'Europe. Invitée par la Coordination après Pékin pour une conférence à Yverdon le 5 décembre dernier, elle a montré que l'égalité hommes-femmes est une question de civilisation, le baromètre d'une démocratie véritable.

Les femmes présentes, toutes reliées à des réseaux de femmes au niveau national et international ont ensuite déterminé des stratégies pour alerter le monde politique sur les trois sujets abordés: Femmes migrantes en Suisse - accueillies ou exclues? Où sont les femmes dans les organes de décision politiques et économiques? La pauvreté féminine - pourquoi? Crée en 1995 pour veiller à la réalisation des objectifs de la 4^e Conférence mondiale pour les femmes, la coordination suisse «après Pékin» organisait cette journée pour marquer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

(pbs)